

Département de l'Isère

COMMUNE DE SAINT-JUST-DE-CLAIX

Section ZI « Valensole-Sud »

« ZAE Clairivaux II »**ENGAGEMENT DU LOTISSEUR**

En application de l'article R 442-7 du Code de l'Urbanisme,

Je soussignée :**SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ**Lotisseur du terrain cadastré : Commune de SAINT-JUST-DE-CLAIX,
"Valensole-Sud ", section ZI parcelles n°162 et 183**M'engage :**

- A conserver la voirie, réseaux et espaces communs. Par conséquent aucune Association Syndicale ne sera créée.

Le 09 octobre 2025**Le Lotisseur :**